



SOCIÉTÉ DES
PROFESSEURS
D'HISTOIRE
ANCIENNE
DE L'UNIVERSITÉ

1

Compte rendu
Assemblée générale de la SOPHAU
(Paris, 2 décembre 2000)

Liste des présents : M. F. Baslez (Paris 12), M. Bats (Paris 1), B. Beaujard (Tours), N. Belayche (Rennes 2), S. Benoist (CNRS Paris), A. Béranger-Badel (Dijon), E. Bertrand (Le Mans), J. M. Bertrand (Paris I), J. Boeldieu (Le Mans), J. B. Bonnard (Boulougne), P. Bordreuil (Paris), A. Bourgeois (Paris 1), C. Briand-Ponsart (Rouen), F. Briquel-Chatonnet (CNRS Paris), P. Brun (Tours), P. Butterlin (St. Quentin), B. Cabouret (Avignon), J. L. Cadoux (Amiens), J. Carabia (Limoges), J. Y. Carrez-Maratray (Angers), J. Cels Saint-Hilaire (Orléans), M. O. Charles-Haddad (Lyon 2), J. Christien (Paris 10), A. M. Collombier (Nancy), P. Cordier (Poitiers), P. Cosme (Paris 1), J. C. Couvenhes (Tours), A. Davesne (Nice), M. H. Delavaud-Roux (Brest), E. Deniaux (Paris 10), J. Desmulliez (Lille 3), H. Duchène (Dijon), R. Etienne (Institut de France), C. Feuvrier-Prévoat (Reims), P. Frölich (Paris 1), J. France (Nancy 2), C. Goddard (Lyon 3), D. Gontika (Boulogne), P. Gontier (Clermont-Ferrand), C. Grandjean (Nantes), E. Guerber (Nantes), J. P. Guilhembet (ENS Lyon), M. L. Haack (Arras), H. Inglebert (Arras), A. Jacquemin (Strasbourg), M. C. L'Huillier (Le Mans), B. Le Guen (Le Mans), P. Le Roux (Rennes), Y. Lafond (Arras), S. Lefebvre (Paris 1), B. Legras (Paris 1), A. M. Liesenfelt (Paris 10), B. Lion (Paris 1), N. Mathieu (Rennes), G. Miroux (Orléans), M. Molin (Angers), O. Picard (Paris 4), F. Prévot (Paris 12), I. Ratinand (Grenoble), F. Rebuffat (Nice), P. Régéat (reims), N. Richer (Strasbourg), Y. Roman (Lyon 2), C. Saliou (Poitiers), M. Sartre (Tours), A. Sartre-Fauriat (Clermont), P. Schmitt (Paris 1), P. Schneider (Arras), E. Soler (Rouen), E. Smadja (Besançon), F. Thélamon (Rouen), J. P. Vallat (Paris 13), A. Vigourt (Paris 4), F. Villeneuve (ENS Ulm), A. Wittenburg (Amiens), C. Wolff (Lyon 3),

Liste des excusés : J. Andreau (EHESS), A. Arnaud (Nice), P. Arnaud (Nice), M. Assénat (Le Havre), C. Badel (Rennes), F. Bertrand (Chambéry), J. Biarnes (Le Mans), M. C. Budichovsky (Rennes), Fr. Cadiou (Casa de Velazquez), A. Chauvot (Strasbourg), M. Clavel-Lévêque (Besançon), M. Coudry (Mulhouse), S. Crogiez (Rouen), S. Demougin (CNRS et EPHE), J. Demarolle (Metz), J. Desanges, J. Gaillard-Seux (Angers), N. Géraoudet (Grenoble), A. Gonzalez (Strasbourg), H. Guiraud (Toulouse), M. Jost (Paris 10), P. Jaillette (Lille), V. Krigs (Toulouse), L. Lamoine (Clermont-Ferrand), B. Lançon (Brest), A. Laronde (Paris IV), H. Ménard (Paris IV), N. Moine (Reims), Y. Perrin (St. Etienne), M. H. Quet (CNRS), A. Queyrel (Paris IV), B. Rémy (Grenoble), D. Roman (Montpellier), J.-M. Salamito (Strasbourg), L. Séve (Paris 12), M. Séve ((Metz), P. Sineux (Caen), W. Van Andringa (St. Etienne), P. Villard (Aix), C. Virlouvét (Aix),

La séance ouvre à 9h50.

2 v
1) Stéphane Benoist, trésorier, présente le compte-rendu financier. Le bilan est bon, mais il faut néanmoins rester prudent dans les dépenses. Les chiffres sont gonflés par le fait que les recettes et dépenses liées au Congrès de Rome transitent par le compte de la SOPHAU.

Les membres doivent avoir versé leur cotisation pour 1999 (241 membres à jour) et pour 2000 (172 membres à jour à la date du 1^{er} décembre) pour recevoir l'annuaire. Quelques petites erreurs ont été faites dans les versements ; le trésorier rappelle que les titulaires doivent verser 150 f et les non-titulaires 100 f.

Ne sont pas encore pris en compte les frais de fabrication de l'annuaire ainsi que certains frais de secrétariat.

Le compte passera en euros au début de l'an 2002, et la prochaine cotisation sera donc exigée dans cette monnaie.

BILAN FINANCIER DE L'ANNÉE 2000

SOMMES DISPONIBLES AU 1/12/99

C.C.P.....	65 256, 03 Fr.
Livret A.....	37 814, 19 Fr.
TOTAL :	103 070, 22 Fr.

RECETTES

1 cotisation au titre de l'année 1998.....	150 Fr.
79 cotisations à 150 Fr. (dont 3 nouvelles adhésions) au titre de l'année 1999.....	11 850 Fr.
6 cotisations à 100 Fr. (dont 2 nouvelles adhésions) au titre de l'année 1999.....	600 Fr.
153 cotisations à 150 Fr. (dont 6 nouvelles adhésions) au titre de l'année 2000.....	22 950 Fr.
1 cotisation à 120 Fr. au titre de l'année 2000.....	120 Fr.
9 cotisations à 100 Fr. (dont 4 nouvelles adhésions) au titre de l'année 2000.....	900 Fr.
12 cotisations à 150 Fr. au titre de l'année 2001.....	1 800 Fr.
1 cotisation à 120 Fr. au titre de l'année 2001.....	120 Fr.
1 cotisation à 100 Fr. au titre de l'année 2001.....	100 Fr.
1 cotisation à 200 Fr. au titre de l'année 2001.....	200 Fr.
SOUS-TOTAL DES COTISATIONS :	38 790, 00 Fr.

Intérêts capitalisés du Livret A.....	1 016, 26 Fr.
Journée du 20 mai 2000 à Paris (53 cotisations).....	5 300, 00 Fr.
[<i>Accomptes pour le voyage à Rome (mai 2001).</i>]	<u>42 150, 00 Fr.]</u>
TOTAL DES RECETTES :	87 256, 26 Fr.

DÉPENSES

Pot du 4/12/99.....	534, 80 Fr.
Dîner du bureau (3/12/99).....	1 200, 00 Fr.
Frais de secrétariat (photocopies et affranchissement).....	8 145, 70 Fr.
Frais de restauration pour la journée de mai 2000.....	8 143, 71 Fr.
Frais de déplacement d'un intervenant en mai 2000 (U.K.).....	1 275, 00 Fr.
Frais de déplacement des membres du bureau.....	2 412, 00 Fr.
Frais de déplacement à Rome (rencontre association italienne).....	4 563, 55 Fr.
Frais de déplacement des intervenants à la réunion des associations d'historiens (printemps 2000).....	902, 00 Fr.
Saisie informatique de l'annuaire 2000.....	7 000, 00 Fr.
Frais de tenue du compte C.C.P.....	9, 00 Fr.
[<i>Versement de l'acompte pour le voyage à Rome en 2001.</i>]	<u>42 201, 00 Fr.]</u>
TOTAL DES DÉPENSES :	76 386, 76 Fr.

SOLDE POSITIF :**10 869, 50 Fr.**

SOMMES DISPONIBLES AU 1/12/00

C.C.P. :	75 109, 27 Fr.
Livret A :	38 830, 45 Fr.
TOTAL :	113 939, 72 Fr.

Le président demande un vote pour donner quitus au trésorier :

Non 0

Abstention	0
Oui	unanimité

2) La candidature des non-titulaires.

Le président propose les noms des non-titulaires candidats

Azoulay Vincent (Paris I), Besnier Marie-Françoise (St Etienne), Bourdin Stéphane (Paris I), Chankowki Andrzej (Lille III), Crouzet Sandrine (Caen), De Royer Julie (Paris IV), Dumas-Acolat Delphine (Paris IV), Estienne Sylvia (Rome), Fenet Annick (Angers), Heller Anna (Paris I), Hostein Antony (Paris I), Lapray Xavier (Dijon), Pottier Bruno (Perpignan), Rossignol Benoit (Paris I); Rosso Emmanuelle (Aix), Suspène Aranud (Rouen).

La liste est mise au vote :

Non	0
Abstention	0
Oui	unanimité

3) Le détachement des ATER.

Les rectorats, en particulier celui de Versailles, ont fait de sérieuses difficultés à la rentrée pour détacher les ATER, en arguant de la date du recrutement. Selon les dispositions du BO EN, les futurs candidats à un poste d'ATER ou à une allocation de recherche, doivent très tôt dans l'année demander à être nommé dans une zone de remplacement, alors que les postes ne sont pas encore parus. Malgré cette mesure, 30 cas en histoire ont posé des problèmes, dont 3 en Histoire ancienne, pour lesquels la SOPHAU est intervenue; tous trois se trouvaient dans l'académie de Versailles. X. Lapray a pu être détaché à Dijon, N. Barrandon à Orléans, mais N. Tran n'a pas pu avoir le poste de Besançon, cette Université ayant préféré se reporter sur un deuxième choix.

Jean-Michel David, président de la SOPHAU souhaite que des aménagements de calendrier soient opérés, car dans de telles conditions, être titulaire du CAPES et de l'agrégation, et donc enseigner dans le Secondaire, devient un handicap pour obtenir un poste d'ATER. Il propose le texte suivant :

« La Sophau réunie en Assemblée générale le 2 décembre 2000 prend acte du fait que la plupart des ATER d'Histoire ancienne qui ont été recrutés par les Universités et qui avaient préalablement demandé et obtenu leur affectation en zone de remplacement, ont été détachés.

Elle tient cependant pour inacceptable l'attitude de blocage des services de l'Académie de Versailles qui a contraint d'une part l'un des ATER détachés à chercher lui-même des remplaçants et d'autre part l'Université de Besançon à renoncer à faire appel à l'ATER qu'elle avait recrutée pour pouvoir assurer sa rentrée.

Elle demande instamment à Monsieur le Ministre d'accorder enfin les calendriers des concours de recrutement des Universités et -en liaison avec Monsieur le Ministre de la Recherche- du CNRS d'une part et ceux des procédures de mutation des enseignants du second degré d'autre part de telle sorte que les candidatures de ces derniers cessent d'être pénalisées. Elle considère en particulier qu'il est toujours excessif d'exiger d'eux qu'ils demandent leur affectation en zone de remplacement à un moment où ils ne peuvent savoir s'ils auront ou non l'occasion de présenter leur candidature à une allocation de recherche, à un poste d'ATER ou à une délégation au CNRS. »

M. Sartre demande si ce changement de calendrier implique que les étudiants soutiennent leur DEA en juin. Jean-Michel David lui répond que les candidats à une allocation de recherche doivent avoir soutenu en juin, et que le problème tient davantage à la date à laquelle les écoles doctorales ont notification du nombre d'allocations fixées par le Ministère; de plus le DEA doit être réglementairement soutenu en un an. Aussi, en réponse à la question de J. P. Vallat, il est impossible aux titulaires d'un DEA de l'année antérieure d'être candidats.

Le texte proposé par Jean-Michel David est mis au vote :

Non	0
Abstention	0
Oui	unanimité

4) La réforme des concours de recrutement au Second degré.

Jean-Michel David rappelle les événements antérieurs, depuis le 20 mai (cf. pour la période antérieure le compte-rendu de l'AG du 20 mai).

Un nouveau rapport a été demandé à Ms. Brihault et Cornu; M. Bornencin anime par ailleurs une commission sur le contenu de la formation des enseignants du second degré. Le 20 octobre 2000, les présidents des associations de lettres et de sciences humaines ont débattu des rapports préliminaires présentés par Ms Brihault et Cornu, et le 9 novembre, ils les ont rencontrés. Le compte-rendu de cette réunion vous est fourni. Jean-Michel David en commente les différents points.

- Le stage : il doit permettre au candidat de se rendre compte de ce qu'est l'enseignement. Il pourrait en principe être fait à n'importe quel moment de la scolarité, en DEUG, Licence, Maîtrise ou pendant l'année de concours. Des expériences très variées pourraient être prises en compte. Mais la prise en charge de l'organisation du stage n'est pas évoquée. Fr. Prévot signale qu'à Paris 12, une structure universitaire organise ces stages. Jean-Michel David précise qu'il pourrait y avoir dans chaque université, une cellule chargée de cette responsabilité et des contacts avec l'IUFM.

- Les programmes : il convient que les candidats maîtrisent les programmes qu'ils vont enseigner, et que ces derniers doivent avoir des liens avec les thèmes proposés au CAPES. Il ne s'agit pas d'une réforme globale des concours ; une commission de suivi doit être mise en place, à laquelle les Associations d'historiens ont intérêt à demander d'être associés. C'est en fait sur le plan des relations entre IUFM et Université que beaucoup de choses se jouent. Les étudiants seraient inscrits en université et à l'IUFM. les crédits seraient directement affectés aux Universités.

La sélection existe déjà pour le professorat des écoles, et est réclamée par certaines disciplines. Elle devrait s'opérer en totale collaboration avec les Universités, l'inscription des étudiants de Licence pré-sélectionnés serait validée après la session de septembre, s'ils n'ont pas réussi à obtenir l'examen en juin.

H. Inglebert demande quels sont les critères de sélection des IUFM. Ils sont très variables. G. Miroux précise qu'il n'y a pas vraiment de critères, surtout à l'heure actuelle, où

Une seconde session d'inscription a été ouverte, car les candidats ne sont pas assez nombreux. A. Jacquemin indique que la situation est identique en Alsace, et que là aussi les critères restent très flous. Fr. Prévot signale que certains critères sont aberrants, et qu'ainsi de très bons candidats ne sont pas sélectionnés, car ils n'ont pas le BAFA, l'expérience des colonies ... J. Carabia précise que c'est en particulier le cas pour le CAPES de documentation à Limoges. A. Béranger dit que légalement, il faut la Licence pour s'inscrire, et qu'il est absurde de leur interdire de s'inscrire en fac. Jean-Michel David pense qu'il y a le risque que le concours de recrutement se déplace à l'entrée en IUFM. O. Picard signale que le projet est plein de contradictions, et demande ce qu'il en est du caractère national des concours. Jean-Michel David précise qu'il a été très clairement réaffirmé. Cl. Vial mentionne l'expérience montpelliéraine, où les étudiants non inscrits en IUFM ne participent pas au stage, mais à toutes les autres activités pédagogiques. Jean-Marie Bertrand pense qu'il est scandaleux de sélectionner les candidats, qui refusés, ne peuvent être préparés à l'épreuve professionnelle, alors que tout le monde est libre de s'inscrire au concours. Fr. Prévot rappelle que la seule justification de l'IUFM, c'est le stage; mais si celui-ci est effectué avant, la présence des IUFM est bien moins justifiée. P. Frölich indique qu'un jeune certifié qui ne serait pas passé par l'IUFM risquerait de se voir envoyé très loin, et, d'autre part, que l'Université semble devenir le second choix des laissés pour compte. P. Brun et Cl. Vial ajoutent que de nombreux candidats refusent de s'inscrire en IUFM, où on leur demande une présence assidue. Aussi les problèmes liés à la sélection les intéressent totalement ; il ne s'agit d'ailleurs pas des candidats les moins bons. Cependant, Jean-Marie Bertrand précise que les crédits sont alloués aux universités en fonction du nombre d'étudiants inscrits en IUFM. Jean-Michel David pense donc qu'il faut obtenir que la sélection soit bien faite, avec la participation des Universités. J. P. Vallat souhaite que la CPU soit avertie du problème, en particulier les présidents des Universités littéraires.

- Le mastaire : L'idée d'une équivalence des mastaires et de l'ensemble des acquis de la formation des enseignants a été proposée au Congrès de Dijon et a été reprise, ce dont il faut se féliciter, tout en restant vigilant car la validation ne doit pas être automatique : elle doit sanctionner un programme de formation.

P. Brun craint que tous les diplômes, dont le DEA, entraîne une équivalence à bac + 5 ; or le mastaire est différent du DEA. Jean-Michel David dit que le cadre est à fixer.

- la formation continue des enseignants : Au cours de la seconde année d'IUFM, des compléments disciplinaires sont nécessaires. Plusieurs propositions devront être faites.

J. P. Vallat estime qu'utiliser les étudiants dans des postes difficiles les obligent à renoncer à toute recherche, et Fr. Thélamon précise que cela explique la fuite des étudiants vers le professorat des écoles. J. M. David indique que les Universités doivent prendre leur place dans ces formations.

5) Le CAPES d'Histoire et de géographie

Sa réforme est en cours de discussion. Les Associations d'Historiens ont fait des propositions. Elles sont pour le moment à l'écart des discussions. A la suite de la réunion du mars et des diverses rencontres, les présidents des 4 Associations ont rédigé un texte (ci-joint) affirmant ainsi une position commune :

- le maintien des 4 périodes pour l'écrit sur des questions au programme (alors que l'Inspection générale aurait voulu un roulement sur 2 périodes)

- pour l'oral, trois épreuves :

- * un document sur le programme

- * une leçon sur un hors-programme limité à une dizaine de questions dans le cadre

des programmes du Secondaire.

M. C. L'Huillier évoque le nouveau programme de Seconde, paru dans le BO n° 6 du 31 août 2000, HS, p. 88-90, qui exclut le « Citoyen à Rome » :

« Les fondements du monde contemporain

Les thèmes suivants sont étudiés :

- un exemple de citoyenneté dans l'Antiquité (le citoyen à Athènes au Vème siècle av. J.-C ; une conception restrictive de la citoyenneté)
- une approche de la religion chrétienne, composante majeure de la civilisation occidentale (le contexte religieux et historique de la naissance du christianisme ; la diffusion du christianisme jusqu'à la fin du IVème siècle).
- la diversité des civilisations médiévales ... »

J. P. Vallat évoque la dictature des éditeurs, qui oblige les étudiants à se référer à la page du manuel et non à la source directement. M. Sartre demande à ce que le terme de « thématique » soit explicité car dans le cadre des 12 thèmes préparés, l'histoire de l'art devrait avoir sa place. Fr. Thélamon en profite pour soulever le problème du CAPES d'Histoire de l'art, qui selon Y. Roman, relève davantage de l'Histoire de l'art et Archéologie. Fr. Villeneuve pense que la SOPHAU n'a pas à se prononcer sur la validité d'un CAPES d'Histoire de l'Art. G. Miroux indique qu'il faudrait parler d'un CAPES d'Histoire des Arts, et pense que l'administration refuse de créer un nouveau corps d'enseignants, alors que l'enseignement de cette discipline est très médiocre. H. Inglebert pense qu'il ne faut pas éliminer l'histoire de l'art, source documentaire et moyen pédagogique privilégié dans les classes difficiles : savoir lire une image est essentiel aux jeunes collègues. H. Duchène rappelle que les manuels du Secondaire sont très, voire trop illustrés. J.-M. David clot ce débat en signalant que la SOPHAU ne peut pas intervenir sur la nécessité ou pas de créer un CAPES d'Histoire de l'art.

P. Frölich revient à la nature de la leçon de hors-programme et insiste sur la nécessité de la préparer avec un matériel pédagogique suffisant.

Y. Roman demande à quelle date serait appliquée cette réforme ; prévue en principe pour le concours de 2001-2002, elle risque de prendre du retard. O. Picard estime que cela risque de dissocier le CAPES et l'Agrégation, alors que ce lien est essentiel, comme le rappelle J.-M. David, même si dans d'autres disciplines, il n'existe pas (A. M. Collombier). A. Sartre pense que le nombre de questions à préparer est important et risque d'alourdir la charge des candidats. J. France pense que deux épreuves orales pré-professionnelles, cela fait beaucoup. Mais S. Lefebvre estime que cela permettrait de faire intervenir des thèmes peu traités lors des concours, comme l'Egypte ancienne.. J.-M. David rappelle que nous nous dirigeons vers une professionnalisation accrue des études ; cette dimension doit donc être prise en compte et intégrée aux propositions qui peuvent être faites. Fr. Villeneuve signale qu'il est inutile de se braquer sur des critères scientifiques : cette leçon de CAPES serait un pendant au HP de l'Agrégation. Mais P. Frölich demande de quel type serait la leçon : de type Secondaire, ce qui est réalisable avec un minimum d'ouvrages, ou de type CAPES, ce qui demande une vraie bibliographie. J. France estime que ce débat est important ; on pourrait reconnaître que la seconde épreuve est professionnelle, ce qui permettrait de maintenir à l'écrit la discipline. Mais J. P. Vallat estime néanmoins que du matériel pédagogique devrait être mis à la disposition des candidats, même si les encyclopédies mises à leur disposition sont d'un bon niveau (A. Béranger). A. Jacquemin demande quelle a été la réaction des géographes, toujours absents des discussions comme le précise J.-M. David. B. Beaujard pense que le fait que dans ce projet, le DEUG ne soit pas mentionné comme étape possible pour le stage professionnel n'est pas plus mal, car les étudiants mûrissent encore après ce premier diplôme. J. P. Vallat craint que ce texte n'apparaissent comme la « bible » et espère que les discussions sont encore ouvertes. J.-M. David l'espère, et demande un quitus pour ce texte :

Non	0
Abstention	4
Oui	70

Il est convenu qu'un RdV doit être demandé au recteur Bornancin.

6) Congrès de Rome.

La nature des épreuves du CAPES étant en cours de discussion, toute discussion sur le programme de l'Agrégation 2001-2003 risque de perturber les réflexions en cours. Le jury de l'Agrégation a des idées, mais leur mise en œuvre est subordonnée aux avec le jury du CAPES, et à la réforme du CAPES.

Aussi, l'organisation du congrès de Rome doit tenir compte de cela, et pour le moment, plusieurs axes ont été mis en place :

- l'organisation de visites indépendantes du programme des concours, pendant 3 demi-journées (Forums impériaux, Domus Aurea ...).
- une demi-journée sur les nouvelles connaissances que les progrès de l'archéologie permettent d'avoir sur la ville de Rome ; des collègues italiens ont été sollicités sur ce point.
- le reste du temps sera organisé en fonction du programme. Mais dès qu'il sera connu, les collègues sollicités devront réagir très vite.

Le programme devrait être connu en janvier-février ; à ce moment-là, en effet, le jury de l'Agrégation prendra ses responsabilités.

Il ne faut donc pas tenir compte des bruits qui courent ; la question qui est le plus souvent évoquée peut-être modifiée afin de préserver le lien qui existe encore entre les deux concours.

D'autre part, Il est précisé que les membres du jury de l'Agrégation ne seront pas présents à Rome, afin de limiter les discussions sur l'intérêt du découpage chronologique ou les choix thématiques.

S. Lefebvre évoque alors les questions matérielles :

- les membres de la SOPHAU non encore inscrits ont jusqu'au 15 décembre pour s'inscrire afin de profiter de l'avion Paris-Rome-Paris.

Par contre, pour les chambres, nous disposons encore d'un peu de temps, jusqu'en janvier.

- les singles ont été réservées aux pré-inscrits de juin. Désormais, seules des doubles ou triples sont disponibles.

- si vous voulez vous inscrire, n'oubliez pas de renvoyer votre fiche d'inscription convenablement remplie et un chèque à l'adresse personnelle de la secrétaire **uniquement**.

7) Questions diverses.

P. Brun trouve que la bibliographie du CAPES pose quelques problèmes, et demande à ce que les membres du jury fassent un petit effort. B. Legras, chargé de l'achat des livres, explique qu'il a fait de nombreuses propositions qui ont été refusées par manque de crédits. Il signale également que plusieurs listes ont circulé, et que la dernière a été considérablement améliorée. Mais les étudiants méprisent les ouvrages érudits, d'autant plus que limités à 5 ouvrages, ils ne pouvaient consulter les sources. Cette limite va sans doute être abolie. La liste des membres du jury de CAPES est demandée :

A. Béranger, B. Legras, B. Klein, Fr. Rebuffat, P. Sineux, N. Geroudet, Cl. Auliard.

J.-M. David rappelle qu'il est à la disposition des membres de la SOPHAU pour tout poste dont la survie nécessite une intervention. O. Picard explique qu'il faudrait pour cela pouvoir présenter des candidats, qui se font rares, aux postes de professeurs. M. Sartre estime que la situation est grave ; le CNU a certes fixé des règles pour l'habilitation, mais chaque université a ses particularités. J.-M. David pense qu'il faudrait diffuser les critères du CNU. E. Smadja précise que ces critères vont être publiés dans la *Revue historique*. B. Le Guen pense que si peu de Maîtres de Conférences habitent, c'est parce que leur charge de travail s'accroît, et que trop peu connaissent les possibilités d'obtenir un détachement au CNRS, ou l'année de membre à Rome (J. P. Vallat), pour lequel il n'y a eu aucun candidat l'an passé, ou les semestres sabbatiques de l'Université ou du CNU (M. Sartre). D'autre part, M. Sartre signale que des membres du CNRS se font qualifier comme Professeur, ce qui prend du temps aux collègues membres bénévoles du CNU, mais qui ensuite ne sont pas candidats sur des postes en Université. Il estime que cette façon de procéder n'est pas très respectueuse du travail fourni par les membres du CNU : il y a un détournement de la procédure. J. M. David indique qu'il est prêt à alerter les collègues étrangers des autres associations pour le cas où une Université voudrait sauver un poste en recrutant un professeur associé.

J.-M. David demande enfin que tout membre de la SOPHAU d'aller vérifier ces coordonnées sur le site Internet (**adresse**) et de lui signaler les erreurs ou modifications par mail.

Il conviendrait aussi que ceux qui disposent d'un e-mail vérifient s'ils ont bien reçu depuis 3 mois des messages du président de la SOPHAU ; si la réponse est négative, ils doivent communiquer leur mail exact à J.-M. David.

8) Election du bureau.

Sont sortants Fr. Briquel, B. Lançon et Cl. Vial. Le président les remercie pour leur présence, leur activité et leur dévouement.

Sont candidats :E. Deniaux, B. Lion et N. Mathieu.

Le résultat du vote est, pour 80 votes exprimés :	E. Deniaux	70 voix
	B. Lion	74 voix
	N. Mathieu	76 voix
	1 abstention	

La séance est levée à 12h.

NB : * Nous vous rappelons que tout courrier adressé au secrétariat doit l'être fait à l'adresse suivante :

Sabine LEFEBVRE
16 résidence Faidherbe
93700 Drancy
01 48 31 56 59 / slefebvr@univ-paris1.fr

* Pour tous les membres, nouveaux et anciens, la cotisation de 2001 peut être payée dès maintenant au trésorier :

Stéphane BENOIST
48 rue Dutot
75015 Paris

Cette cotisation est de **150 f** pour les titulaires (Professeurs, Maîtres de conférences, PRAG, CNRS, EPHE, ...) et de **100 f** pour les non titulaires (AMN, ATER, AM et chargés de cours).
Le chèque doit être établi à l'ordre de la SOPHAU.

* Pour tout renseignement concernant le Congrès de Rome, veuillez vous adresser au secrétariat, **uniquement** par courrier postal ou électronique. La secrétaire vous enverra par retour la fiche d'inscription, si vous ne l'avez pas encore reçue.

* N'oubliez pas de nous signaler tout **changement d'adresse** postale ou électronique. Des courriers nous reviennent régulièrement et il est souvent difficile de découvrir l'adresse d'un collègue ayant déménagé. Vous risquez donc de ne pas recevoir toutes les informations fournies par la SOPHAU.

* Si vous êtes à jour de vos cotisations (1999 et 2000 réglées) ou si vous êtes un nouveau membre, est joint à ce courrier l'annuaire 2000 de notre association. Le bureau tient à préciser qu'y figurent - les fiches 2000 des membres ayant renvoyé dans les délais (qui ont été considérablement rallongés) et à l'adresse indiquée, leur fiche 2000

- les fiches 1998 des membres n'ayant rien renvoyé.

Par contre, les fiches 1996 ont été exclues de l'annuaire, car trop souvent elles ne correspondent plus à rien, même si le membre a payé régulièrement ses cotisations.

Congrès de Rome
4 au 8 mai 2000

Bilan de votre inscription

Cher collègue,

Vous vous êtes inscrit pour 3 personne(s) au :

- congrès seul 400 f
- Formule 1 (congrès + hôtel + avion) en single 4150 f
- Formule 1 (congrès + hôtel + avion) en double 3400 f
- Formule 1 (congrès + hôtel + avion) en triple 3400 f
- Formule 2 (congrès + hôtel) en single 2600 f
- Formule 2 (congrès + hôtel) en double 1850 f
- Formule 2 (congrès + hôtel) en triple 1850 f
- Formule 3 (congrès + avion) 1950 f
- dîner du vendredi soir 120 f

par personne.

Votre inscription se monte donc à : 5550

Vous avez déjà versé : 1000

Vous devez donc encore : 4550

Somme qui est à verser avant le 15 janvier 2001, par un chèque à l'ordre de la SOPHAU à l'adresse suivante uniquement :

Sabine Lefebvre
16 résidence Faidherbe
93700 Drancy

Des renseignements complémentaires vous seront envoyés ultérieurement.